



- MOTION** (art. 32 du Règlement du CG)
- POSTULAT** (art. 33 du Règlement du CG)
- INTERPELLATION** (art. 34 du Règlement du CG)
- QUESTION** (art. 35 du Règlement du CG)
- RESOLUTION** (art. 36 du Règlement du CG)

déposé(e) en séance du Conseil général du : **05.10.2020**

"Titre" : Politique en faveur des personnes âgées

Texte de dépôt :

Je vous la présente en tant que membre de la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées 2018-2020

Rapport 2020 sur la politique en faveur des personnes âgées, communiqué aux médias le 22 juin 2020

Vieillir en restant actif

Le Conseil d'Etat Valaisan a pris connaissance du rapport final 2020 de la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées.

Cette commission a été nommée par le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture durant la période 2018-2020, à la suite du rapport 2017 de la commission précédente. Elle a réuni 17 membres venant des deux régions linguistiques du canton. Elle a regroupé des collaborateurs et responsables de services de l'Etat du Valais, des personnes issues de différentes institutions et associations actives auprès des seniors (Pro Senectute, Fédération valaisanne des retraités, CMS, spécialistes extérieurs,...).

En Valais, comme en Suisse, la population des personnes âgées va fortement augmenter d'ici 2040 : une personne sur trois aura alors 65 ans ou plus, ce qui représentera environ 120'000 personnes ; une sur dix aura 80 ans ou plus, ce qui représentera environ 40'000 personnes.

S'ils constituent une population fortement hétérogène du point de vue socio-économique, les seniors d'aujourd'hui sont très souvent actifs, bien formés et en meilleure santé qu'autrefois. Ils ont de multiples intérêts, se tiennent informés et profitent de leur expérience de vie. Ils souhaitent rester chez eux aussi longtemps que possible et même jusqu'à un âge avancé. L'Etat du Valais désire

soutenir cette évolution en mettant en place une politique en faveur des personnes âgées qui favorise le vivre ensemble et la cohésion sociale.

Dans le but d'anticiper les changements démographiques et afin d'assurer une politique cohérente, globale et coordonnée sur l'ensemble du canton, la commission consultative cantonale pour le développement d'une politique en faveur des personnes âgées estime

essentiel que les seniors eux-mêmes soient impliqués.

*Pour assurer le développement d'une politique **pour et par** les seniors dans le sens d'un vieillissement actif, la commission fait principalement quatre propositions concrètes :*

1. Mettre en place un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal (...), développer et gérer une plateforme informatique interactive d'informations et de services, recueillir et organiser les données locales et cantonales pertinentes

2. Mettre en place un diagnostic cantonal (...) qui permet de connaître la situation objective des seniors valaisans ainsi que des évolutions liées, en exploitant les données existantes

3. Soutenir les communes dans la mise en place d'une politique des seniors locale basée sur le processus standard et les outils développés par la commission, soit : une étude objective de la situation locale, une enquête par questionnaire auprès des seniors et un échange participatif. L'aspect participatif y est essentiel. Via ce processus standard, une politique communale ou intercommunale peut être développée, menée et pérennisée

4. Elaborer une base légale spécifique seniors avec les éléments proposés par la commission (idem base légale pour loi sur la jeunesse)

Sous réserve du budget 2021, une Coordination cantonale des seniors sera créée au sein du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC).

Par cette question écrite et au nom de l'AdG, j'invite la commune de Monthey à être proactive dans ce domaine. Une réflexion pourrait être menée dans le cadre de la commission des Affaires sociales, 3^{ème} âge et santé, mais elle concerne aussi les autres dicastères.

A Monthey, le soutien et les soins aux personnes âgées, par le biais du CMS et de l'EMS les Tilleuls notamment, sont de qualité et en constant développement. Mais une politique globale **pour et par** les seniors doit aussi s'élargir à l'ensemble des personnes de plus de 65 ans.

Une politique globale **pour et par** les seniors reconnaît leurs besoins et valorise leurs compétences. C'est une approche transversale car elle touche tous les aspects de la ^[1]vie sociale comme la mobilité – le logement - l'urbanisme et l'accès aux infrastructures et bâtiments – la culture – les liens intergénérationnels – la formation – l'intégration, etc

Une politique **pour et par** les seniors c'est aussi un travail participatif dans lequel les seniors

intéressés peuvent s'impliquer, initier et construire des projets. Mais c'est bien sûr aussi un travail soutenu par la commune et ses différents dicastères.

Une politique **pour et par** les seniors ce n'est pas réinventer la roue ! C'est une synergie à créer entre toutes les associations et initiatives existantes à Monthey : structures officielles, groupes de bénévolat, proches-aidants, etc.

J'ai eu la chance de participer à l'évaluation du processus proposé par la commission cantonale, à Orsières, dans le cadre d'un atelier participatif. Plus d'une soixantaine de personnes ont participé à des tables rondes. Le processus participatif s'est révélé efficace, clair et très complet. Il a montré sa capacité à intégrer les réalités locales différentes. Il a en outre été vécu comme passionnant et intéressant par les seniors et par les conseillers communaux présents. Il a débouché sur deux demandes concrètes pour Orsières : le développement de bancs dans le village et les chemins environnants et la création d'un lieu de rencontres entre les générations.

Une politique **pour et par** les seniors, c'est donc un chantier à ouvrir passionnant et vivant pour le futur de notre commune.

La commune de Monthey porte-t-elle un intérêt à ce projet ? A-t-elle déjà entamé une réflexion à ce sujet ?  Je reste à votre disposition pour vos questions.

Nom prénom : Eliane Launaz-Perrin

Représentant le parti / groupe : ADG

Date : 05.10.2020

→ A transmettre, à l'issue de la séance, au conseil municipal, par l'intermédiaire du bureau du Conseil général